

**DÉCISION PORTANT CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCATION D'UNE
PLACE DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DU MOULIN AU PROFIT DE
MADAME FRANCOISE BORSZCZ**

Adm N° 2024 - 173

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22, 5°,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 5°,

CONSIDERANT le courrier de Madame BORSZCZ Françoise demandant la mise à disposition d'une place de stationnement sur le parking communal du Moulin, sis promenade Sancerre, durant la durée des travaux de la rue du Moulin.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Il est autorisé la location d'une place de stationnement sur le parking du Moulin de Moissac au profit de Madame Françoise BORSZCZ demeurant 19 rue du Moulin.

ARTICLE 2 – DUREE

La convention de location est conclue pour une durée de trois (3) mois à compter du 28 octobre 2024, elle se renouvellera par tacite reconduction pour une durée d'un (1) mois si les travaux devaient se prolonger.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES

Loyer mensuel, payable d'avance, de vingt euros (20 €) pour un emplacement.

ARTICLE 5 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 16 octobre 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ